



Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

Séance ordinaire

Président de séance : Monsieur MERCIER Philippe, Maire,

Conseillers présents : Mesdames, BESSON PRIEUX Joëlle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MARCINIAC Ondine, MAPELLI-ZEIGER Nadine
Messieurs KALPALIYEV Kamran et VILLA Adrien

Absent excusé : Madame GEORGE Christelle donne pouvoir à Adrien VILLA.

Secrétaire de séance : Monsieur VILLA Adrien

Début du conseil municipal à 20h00.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

2. Taxe foncière sur les propriétés bâties : vote du taux d'exonération :

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Le taux d'exonération actuel est de 100%. L'état autorise les communes à modifier ce taux dans une fourchette comprise entre 100% et 40% d'exonération. Ce nouveau taux s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité un taux de 70% d'exonération.

2. CIG : Approbation de la procédure de mise en concurrence du contrat groupé d'assurances statutaires :

Il est proposé de donner mandat au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour une mise en concurrence du contrat de groupe concernant les personnels communaux. Les résultats obtenus seront présentés au second semestre 2022, les communes pouvant alors décider de contractualiser via un contrat de groupe ou non.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

4. Approbation des effectifs des emplois permanents ou contractuels :

Le personnel communal est composé de 3 personnes, la secrétaire de mairie, un agent d'entretien et un agent technique.

Le conseil municipal approuve ces emplois à l'unanimité.

5. Ligne Serqueux - Gisors : approbation de la participation de Brignancourt contre ce projet avec un pourvoi en cassation et mandat à la ville de Pontoise :

Les frais de justice s'élèvent globalement à 8000€ pour se pourvoir en cassation, chaque commune souhaitant s'associer à la poursuite de la procédure doit donner mandat à la ville de Pontoise et participer au prorata de son nombre d'habitants. Pour Brignancourt, la participation est de 150€.

Le conseil municipal approuve à la majorité, avec une abstention.

6. Classement sonore ferroviaire : approbation du projet d'arrêté préfectoral :

Les services de la préfecture établissent un classement des communes, ou de secteurs communaux en fonction de l'impact sonore lié au transport terrestre.

Pour notre commune, le secteur concerné est de 250m autour de la voie ferrée, classant ce dernier en zone 2.

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

7. MDV : contrat de location :

Avec la reprise des locations courant octobre, un nouveau contrat va être rédigé limitant le nombre de personnes autorisées dans la salle à 90. Cette limite est liée au contrat d'assurance.

8. Prix de vente de la parcelle n°10 :

La mairie a reçu une offre concernant le terrain numéro 10, au prix de 108 000€ incluant une participation aux frais d'agence à hauteur de 8925€ soit pour la commune un net à percevoir de 99 075€.

Le conseil municipal approuve cette vente à la majorité, avec une abstention.

Par ailleurs, l'acheteur du terrain numéro 7 s'est désisté, suite à de trop nombreuses complications pour faire valider le permis de construire par les Bâtiments de France.

9. Interdiction de stationnement rue de la jeunesse sur la partie engazonnée :

Un arrêté interdisant le stationnement sera pris pour cette rue, il sera matérialisé par des pierres entre les arbres pour protéger cet espace vert.

En effet, les stationnements en limite de propriété et sur les côtés de la chaussée rendent difficile la circulation, obligeant les véhicules en circulation à empiéter dans l'herbe, créant ainsi des ornières et détruisant l'herbe.

Aucune création de nouveau parking dans le secteur n'est envisagée pour le moment, les habitations de cette rue étant toutes prévues pour accueillir deux véhicules sur leur terrain. Les véhicules de visiteurs occasionnels pouvant se stationner soit dans le Clos des Groues, soit sur le parking de la MDV.

Il a été signalé en Mairie que des véhicules stationnés dans le Clos des Groues et dans la rue de la jeunesse avaient été volontairement dégradés, soit par des pneumatiques crevés, soit par des essuies glaces relevés ou encore des rétroviseurs pliés vers l'extérieur.

L'ensemble du Conseil municipal condamne ces agissements qui sont inacceptables et souhaite rappeler que la voie publique appartient à tous et qu'aucune place n'est attribuée à un riverain.

10. Nomination d'un suppléant à la CCVC :

Brigitte Loison se propose comme suppléant.

11. Frais de garderie et de cantine : gestion des impayés :

Un impayé de près de 2000€ court actuellement. La famille concernée sera convoquée par la municipalité et le SIIS pour régulariser cette situation.

12. Questions diverses :

- Une prime de 60€ sous forme de bon d'achats aux nouveaux bacheliers a été votée à la majorité, dont une abstention.
- La loi impose l'installation d'un défibrillateur en extérieur sur la commune. Des devis sont en cours, il sera installé à la mairie. La CCVC va être contactée en vue d'un achat groupé.
- Les travaux de la passerelle de la ferme commenceront autour du 15 octobre.
- Des divagations de chiens ont été signalés sur la commune, le problème devient récurrent. Les propriétaires des animaux concernés vont être contactés pour qu'une solution soit trouvée rapidement. A l'avenir, la fourrière sera prévenue d'une divagation et viendra chercher l'animal.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Philippe MERCIER